

OBSERVATOIRE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT RAPPORT NATIONAL DES DONNEES SISPEA - SYNTHESE

EDITION DE JUILLET 2015
DONNEES 2012

Face à la diversité du paysage des services publics d'eau et d'assainissement, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques¹ a confié à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) la réalisation de l'observatoire sur les services publics d'eau et d'assainissement. Initié en 2009, l'observatoire offre un accès national en ligne (www.services.eaufrance.fr) aux données publiques sur l'organisation, la gestion et la performance des services. Ces éléments permettent d'évaluer la qualité économique, technique, sociale et environnementale des services sur une base objective, reconnue et partagée par tous les acteurs du secteur de l'eau. L'observatoire constitue un outil destiné aux collectivités locales et aux opérateurs des services pour piloter leurs services dans le cadre d'une gouvernance par la performance, calculer leurs indicateurs et préparer le rapport annuel sur le prix et la qualité des services, diffuser largement et de façon transparente les données de performance de leurs services et ainsi améliorer l'information des usagers². Enfin, ce dispositif aide également les collectivités à répondre aux exigences réglementaires liées notamment à la transparence et à la maîtrise des fuites.

Suite aux deux rapports publiés en 2014, ce nouveau panorama propose une étude détaillée de l'organisation et de la performance des services publics d'eau et d'assainissement (assortie de la présente synthèse), à partir des données disponibles pour l'année 2012. Pour la première fois, il propose quelques résultats sur le lien prix/performance des services.

SOMMAIRE

1) PREMIER BILAN DU SITE DE L'OBSERVATOIRE APRÈS 5 ANS DE FONCTIONNEMENT	2
2) COMPLEXITÉ DES COMPÉTENCES ET MISSIONS DES COLLECTIVITÉS ET SERVICES	2
3) ORGANISATION ET GESTION DES SERVICES : UNE GRANDE DIVERSITÉ	3
4) LE PRIX DE L'EAU ET SES PRINCIPALES COMPOSANTES	4
5) REGARD SUR LA GESTION PATRIMONIALE DES SERVICES	5
6) INVESTIGATIONS SUR LES DÉTERMINANTS DU PRIX DE L'EAU	5
7) ÉVOLUTION 2011/2012 DES PRINCIPAUX INDICATEURS	6
8) RÉCAPITULATIF DES DONNÉES 2012	6

SYNTHESE

L'organisation française des services d'eau et d'assainissement est complexe : près de 35 000 services, portés par environ 24 000 collectivités, assurent des missions d'eau potable et/ou d'assainissement. Dans près de 80% des cas, la commune est l'échelon d'organisation retenu, preuve d'une organisation intercommunale encore peu développée.

Le prix moyen TTC du service de l'eau et de l'assainissement collectif s'élève à 3,85 €/m³ au 1^{er} janvier 2013³ (3,78 €/m³ en 2011 et 3,66 €/m³ en 2010), pour une consommation de référence de 120 m³ (abonnement inclus). Ce prix moyen recouvre une forte variabilité : 80% de la population bénéficie ainsi d'un prix de l'eau potable compris entre 1,55 €/m³ et 2,54 €/m³ et d'un prix de l'assainissement collectif compris entre 1,24 €/m³ et 2,59 €/m³.

Concernant la performance des services, l'évaluation des pertes par fuites (1 litre sur 5 en moyenne) se confirme, les niveaux de connaissance et de gestion des réseaux d'eau et d'assainissement sont évalués à 62 et 59 points (sur un total de 100 points) et le niveau de qualité de l'eau potable, supérieur à 99%, s'inscrit dans la stabilité par rapport aux années précédentes et reste excellent.

Une estimation de l'évolution du prix de l'eau entre 2011 et 2012 réalisée sur la base d'un échantillon interannuel⁴, conclut à une augmentation de 2% du prix de l'eau potable et de 1,5% du prix de l'assainissement collectif. On observe, une évolution positive des indicateurs liés à la gestion patrimoniale (évolution à la hausse des indices de connaissance de 3,80% et 6,37%), ainsi qu'une amélioration du taux de renouvellement en eau potable (+5,09%) comme en assainissement collectif (+1,84%). On constate dans le même temps une relative stabilité du rendement de réseau (-0,20%).

Avec un recul de cinq années (2008 à 2012 inclus), 60% des services d'eau potable (représentant 90% de la population) **et la moitié des services d'assainissement collectif** (représentant 83% de la population) ont contribué à l'observatoire.

¹ Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

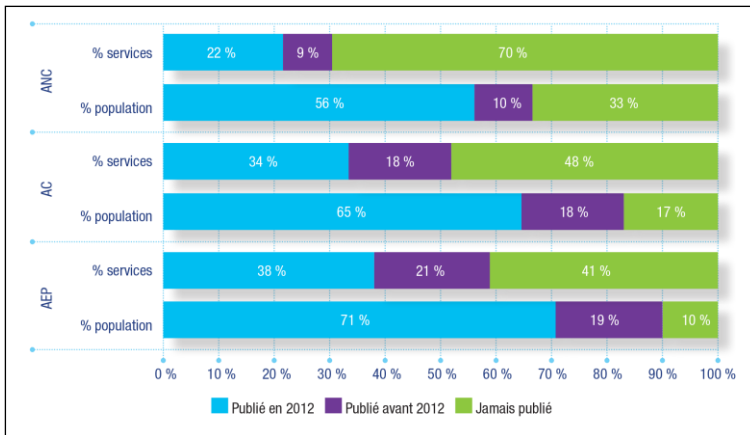
² Un usager correspond à un habitant desservi par le service.

³ Par convention, sous SISPEA, le prix représentatif de l'année N est celui en vigueur au 1^{er} janvier N+1.

⁴ Chaque indicateur a été étudié à partir d'une liste unique de services l'ayant produit pour les 2 années consécutives 2011 et 2012. Les évolutions qui en résultent sont donc établies sur un périmètre invariant de services, ce qui objective les résultats.

1) PREMIER BILAN DU SITE DE L'OBSERVATOIRE APRES 5 ANS DE FONCTIONNEMENT

Bilan de la publication des données par les services, entre 2008 et 2012



La contribution à l'observatoire ne constitue à ce jour pas une obligation réglementaire pour les collectivités. Cinq ans après sa mise en place, **le bilan 2008/2012 de la participation des collectivités au dispositif est cependant encourageant** : si une petite moitié de services d'eau potable et d'assainissement collectif ne s'est jamais associé au dispositif et reste encore à convaincre, ils ne représentent au final respectivement que 10% et 17% des usagers. Le profil-type de la collectivité responsable de ces services est la petite commune rurale d'environ 1 000

habitants. Pour l'assainissement non collectif (ANC), des progrès sont attendus : 70% des services (ne pesant que le tiers de la population desservie) doivent s'impliquer dans la démarche.

Les évolutions à venir en termes d'organisation des services (accélération de la mise en œuvre du processus de l'intercommunalité) associées au projet de rendre obligatoire la saisie et la publication de leurs jeux de données par les collectivités de plus de 3 500 habitants devraient améliorer encore l'implication des collectivités dans cette démarche.

2) COMPLEXITE DES COMPETENCES ET MISSIONS DES COLLECTIVITES ET SERVICES

Les collectivités chargées de l'eau et de l'assainissement sont très nombreuses : **au 31 décembre 2012, 24 162 autorités organisatrices assurent la gestion de 35 160 services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif**. Deux tiers sont chargés d'une seule des trois compétences et une petite minorité dispose des trois compétences.

Les collectivités compétentes en assainissement collectif sont plus nombreuses que celles compétentes en eau potable. A l'inverse, même s'ils ne desservent que trois quarts des communes, les services d'assainissement non collectif sont très regroupés, essentiellement au sein des communautés de communes. Enfin, certaines collectivités gèrent plusieurs services pour une même compétence, ce qui explique qu'il y ait, pour chaque compétence, plus de services que de collectivités.

Répartition des collectivités organisatrices selon le nombre de compétences, en 2012

Nombre de compétences	Nombre de collectivités
Une seule compétence	15 796
Deux compétences	7 188
Les trois compétences	1 178
TOTAL	24 162

Répartition des compétences selon les services et les collectivités, en 2012

	Eau potable	Ass. collectif	Ass. non collectif
Nombre de collectivités	13 203	16 413	4 090
Nombre de services	13 806	17 212	4 142

L'organisation communale reste le mode d'organisation dominant, particulièrement en assainissement collectif. En eau potable, 15% des collectivités sont des syndicats à vocation unique (SIVU).

Répartition des différents types de collectivités organisatrices des services publics selon les compétences, en 2012

Collectivités	Eau potable	Assainissement collectif	Assainissement non collectif
TOTAL	13 205	16 414	4 094
Dont Communes	9 708	14 598	2 273
Dont Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	3 495	1 815	1 817

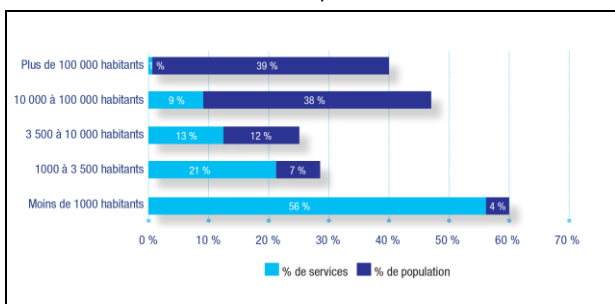
3) ORGANISATION ET GESTION DES SERVICES : UNE GRANDE DIVERSITE

Service moyen français	Nombre moyen d'usagers	Nombre moyen de communes
Eau potable	4 700	2,6
Assainissement collectif	3 100	1,5
Assainissement non collectif	2 900	7,5

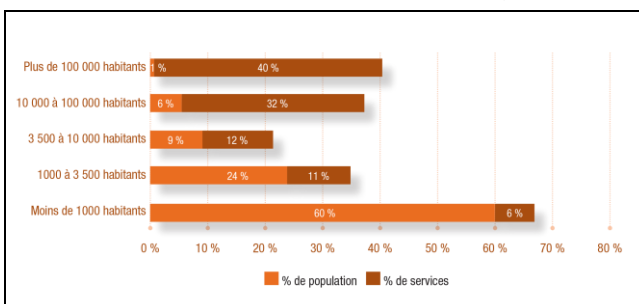
Environ 10 000 communes ne relèvent pas de l'assainissement collectif.

Par ailleurs 5 000 communes ne sont par ailleurs pas encore rattachées à un service d'ANC, dans le référentiel de l'observatoire.

Répartition des services et de la population desservie selon la taille des services d'eau potable, en 2012



Répartition des services et de la population desservie selon la taille des services d'assainissement collectif, en 2012

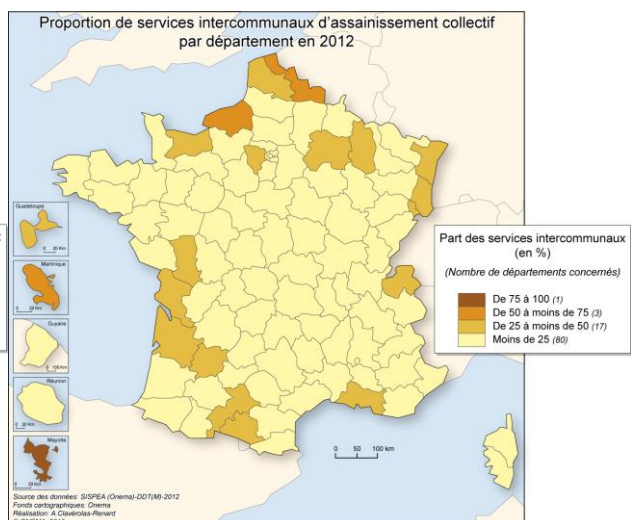
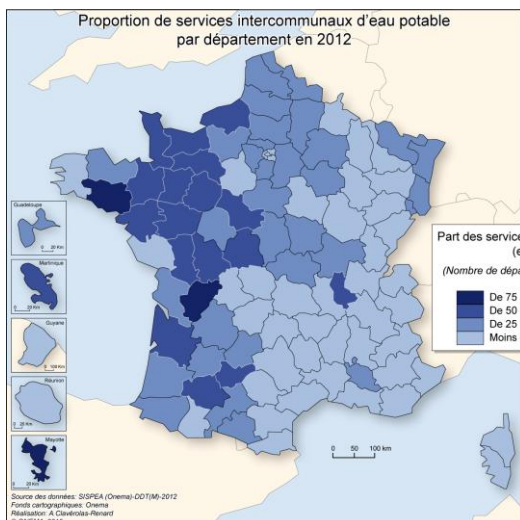


On compte environ 8 300 services gérés en délégation de service public (DSP), toutes compétences confondues, soit un quart des services français. En eau potable, 61% des usagers relèvent d'une DSP contre 43% en assainissement collectif. Pour ces deux compétences, un service en délégation est environ trois fois plus grand qu'un service en régie.

	Assainissement collectif		Eau potable	
	Gestion Déléguée	Gestion Directe	Gestion Déléguée	Gestion Directe
Services	3 837	13 092	4 232	9 359
en %	23%	77%	31%	69%
Pop. en %	43%	57%	61%	39%
Taille moy.	5 940	2 308	9 204	3 677

La gestion des services d'eau potable par une intercommunalité est très développée dans le Nord et l'Ouest de la France et peu représentée dans les régions de l'Est et du Sud-Est (les communes isolées sont minoritaires dans 20% des départements). En assainissement collectif, seuls quelques départements au Nord, dans le Sud-Ouest et dans l'Est de la France sont engagés dans l'intercommunalité.

10% des départements regroupent près du quart des services d'eau potable et d'assainissement collectif, tandis que le tiers des départements rassemble plus de la moitié des services (représentant le quart de la population française).



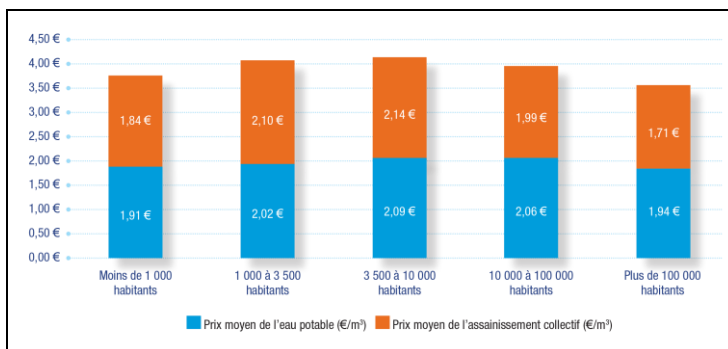
Enfin, 9 habitants desservis sur 10 bénéficient d'un interlocuteur unique pour tous les aspects relatifs à leur eau potable (production, transfert et distribution), contre 7 sur 10 pour l'assainissement collectif (collecte, transport, dépollution).

4) LE PRIX DE L'EAU ET SES PRINCIPALES COMPOSANTES

Le prix global moyen de l'eau au 1^{er} janvier 2013, pour une consommation annuelle de 120 m³, est de 3,85 €/m³ TTC. Il se décompose de la manière suivante : 2,00 €/m³ pour l'eau potable et 1,85 €/m³ pour l'assainissement collectif. Cela représente une facture annuelle de 462 €, soit une mensualité de 38,50 €.

Les collectivités de taille intermédiaire (entre 3 500 et 10 000 habitants) sont celles qui proposent le tarif le plus élevé (4,23 €/m³). Les très petits et très grands services proposent respectivement des tarifs de 3,75 et 3,65 €/m³ en moyenne.

Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif selon la taille des services par nombre d'habitants desservis, en 2012

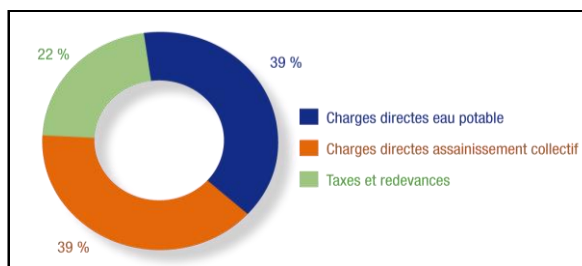


De manière générale, le prix moyen présenté par les communes (3,62 €/m³) est inférieur au prix moyen présenté par les établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) (3,94 €/m³). Par ailleurs, le prix moyen présenté par les services en régie (3,63 €/m³) est inférieur de 15% à celui présenté par les services en délégation (4,05 €/m³). Pour autant, un prix bas n'étant nécessairement pas un gage de bonne gestion du service⁵, le rapport national complet 2012 SISPEA propose des pistes d'explication à ces différents écarts.

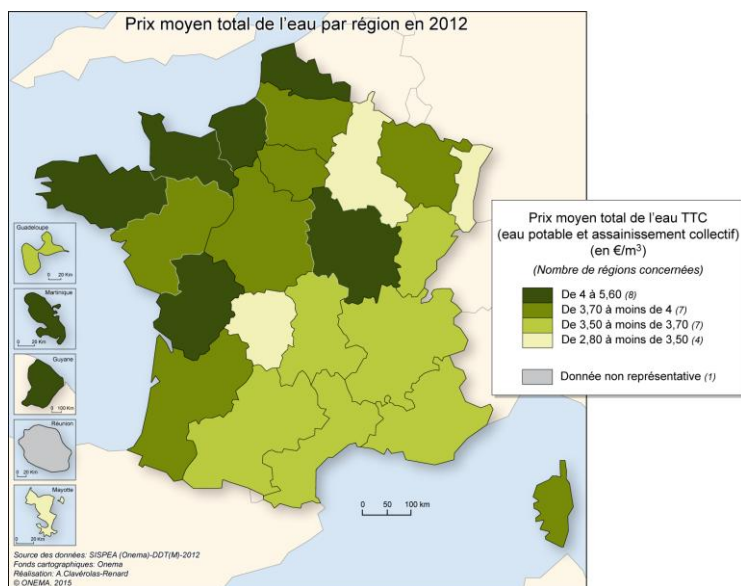
80% de la population bénéficie ainsi d'un prix de l'eau potable compris entre 1,55 €/m³ et 2,54 €/m³ et d'un prix de l'assainissement collectif compris entre 1,24 €/m³ et 2,59 €/m³.

Pour une facture globale de l'eau, les parts correspondant aux charges directes de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont identiques et évaluées à 39%, soit 1,50 €/m³. La part correspondant aux taxes et redevances diverses pour compte de tiers revient à 22% (0,85 €/m³).

Répartition du prix total de l'eau selon les charges directes et les redevances, en 2012



Pour cette même facture, la part fixe représente en moyenne 12,7% du tarif, soit 58,56 €/an, alors que la part variable représente 406,44 €/an.



Le prix global de l'eau est plus élevé au Nord d'une diagonale allant du Sud-Ouest au Nord-Est. Les régions Alsace (3,43 €/m³) et Bretagne (4,33 €/m³) ainsi que les départements des Alpes-de-Haute-Provence (2,96 €/m³) et du Lot-et-Garonne (5,19 €/m³) présentent les valeurs extrêmes observées au sein des régions et des départements.

Pour les Outre-Mer, la Guyane propose le tarif moyen le plus élevé : 5,53 €/m³. A l'inverse, le prix pratiqué à Mayotte (3,24 €/m³) est le moins élevé.

De très nombreux facteurs de contexte (complexité technique du service, provenance des eaux, sensibilité du milieu récepteur, dispersion de l'habitat, pression touristique, etc.) **contribuent à expliquer ces écarts de prix**⁶.

⁵ Onema, *Panorama des services et de leur performance en 2012*, Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement.

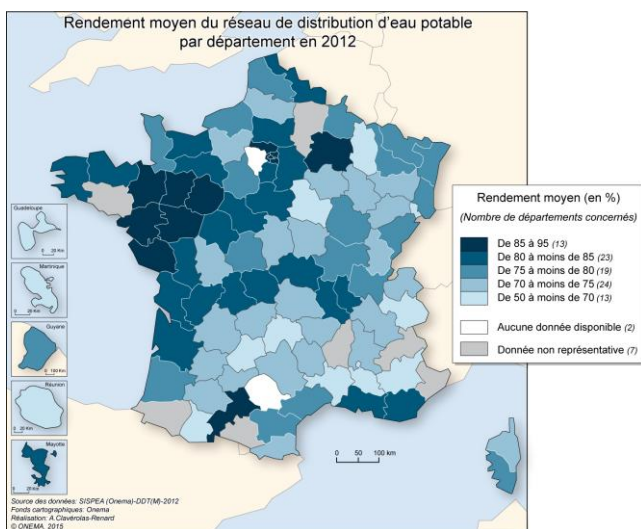
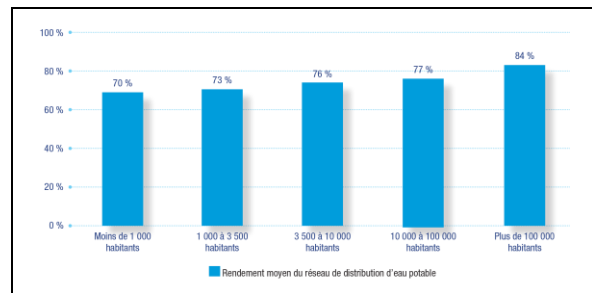
⁶ Onema, *Panorama des services et de leur performance en 2010*, Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement.

5) REGARD SUR LA GESTION PATRIMONIALE DES SERVICES

À l'échelle nationale, le rendement moyen des réseaux de distribution est de 79,7%. Cela signifie qu'environ 20% du volume d'eau potable introduit dans le réseau est perdu par fuites, soit environ un milliard de m³ par an. Les rendements de réseaux sont plus élevés que la moyenne en Ile-de-France, sur la Côte d'Azur et dans le Grand-Ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire). Pour ce dernier, une relative corrélation avec l'origine de la ressource issue d'eaux de surface est observée.

80% des usagers relèvent d'un service dont le rendement de réseau est compris entre 69% et 91%.

Rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable selon la densité d'abonnés des services, en 2012



Le rendement de réseau est proportionné à la taille des collectivités, les services (le plus souvent communaux) de moins de 1 000 habitants accusant 30% de pertes contre 16% pour les très grands services (plus de 100 000 habitants).

ICGP des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif selon la taille des services, en 2012

Habitants desservis	Eau potable	Ass. collectif
Moins de 1 000	45	42
1 000 à 3 500	50	49
3 500 à 10 000	57	50
10 000 à 100 000	66	59
Plus de 100 000	74	69

Les indices moyens de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif sont respectivement évalués à l'échelle France entière à 62 et 59 points (sur 100). Cet indice de connaissance est très lié à la taille des services : plus le service est important, plus le niveau de connaissance et de gestion patrimoniale est élevé.

6) INVESTIGATIONS SUR LES DETERMINANTS DU PRIX DE L'EAU

Cette première étude n'a pas vocation à éclairer de façon exhaustive les déterminants du prix d'un service, qui relève d'une équation complexe, fonction de très nombreux paramètres, de tous ordres (géographiques, géomorphologiques, environnementaux, économiques, politiques, etc.).

Sans rechercher l'exhaustivité, l'étude s'est attachée à rapprocher le prix de l'eau ou de l'assainissement avec certains paramètres de performance (mais aussi des paramètres descriptifs) parmi ceux disponibles dans la base de l'observatoire, supposés impactant pour sa formation. L'objectif est de statuer sur des corrélations simples entre chacun de ces paramètres et le prix de l'eau ou de l'assainissement (croisement de classes de valeur de ces paramètres avec les prix moyens des services appartenant à ces classes de valeurs). Par ailleurs, les dimensions « mode de gestion » et « taille » des services ont également été testées pour valider ou invalider les éventuelles corrélations constatées.

Le prix de l'eau potable a été ainsi « croisé » avec les six paramètres suivants : pourcentage d'eau potable importée, eau superficielle ou souterraine, rendement du réseau, indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau, taux de renouvellement des réseaux, et extinction de la dette. Le prix de l'assainissement a été croisé avec l'indice de connaissance, le taux de renouvellement des réseaux, l'extinction de la dette et la conformité de performance des services au regard de la directive « eaux résiduaires urbaines » (ERU).

Les résultats de cette approche sont résumés ci-après :

Paramètre	Forme de la courbe
pourcentage d'eau potable importée	
Eau superficielle ou souterraine	
Rendement	
Indice de connaissance AEP	
Taux renouvellement. AEP	
Extinction de la dette AEP	
Indice de connaissance AC	
Taux renouvellement. AC	
Extinction de la dette AC	
Conformité performance ERU	

La seule véritable corrélation mise en évidence est celle du prix et du % des volumes importés dans les volumes introduits dans le réseau: plus cette proportion est forte, plus le prix est élevé. La même tendance est observée, quelle que soit la catégorie de taille ou le mode de gestion des services.

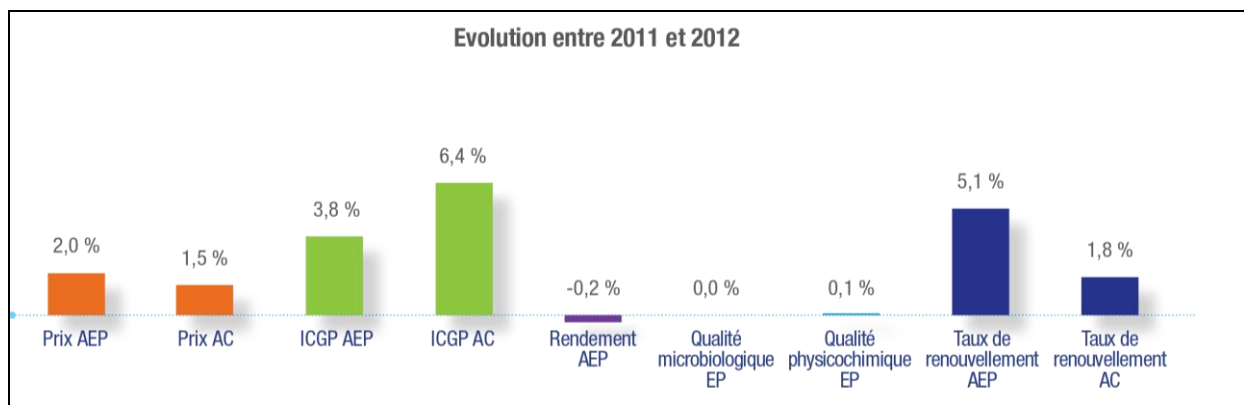
Les autres croisements étudiés ne donnent pas de résultats probants, ce qui prouve que chacun des paramètres du tableau ci-contre, pris isolément n'est pas un déterminant fort du prix de l'eau : hormis pour le pourcentage d'eau importée, on ne constate pas, au travers de la forme de la courbe précisée dans le tableau, de corrélation apparente (croissance ou décroissance du prix – en ordonnée - avec le paramètre étudié – en abscisse) : par exemple, les prix les moins élevés se retrouvent dans les services ayant les moins bons rendements. mais aussi dans ceux qui ont les meilleurs.

Enfin, le plus souvent, le mode de gestion ou la taille du service influencent la relation générale entre le prix et le paramètre observé et met en cause la solidité apparente du lien entre ces deux données.

7) EVOLUTION 2011/2012 DES PRINCIPAUX INDICATEURS

L'évolution annuelle des principaux indicateurs produits par un service (prix, rendement etc.) est, le plus souvent, très modérée. L'évolution d'une moyenne nationale s'appuyant sur plusieurs milliers de services le sera, a fortiori. De plus, l'échantillon étudié chaque année dépend des collectivités contributrices. Il n'est donc pas possible, dans ces conditions, de fiabiliser le calcul les évolutions interannuelles

Le recours à un échantillon stable de collectivités ayant produit leurs données sur les années 2011 et 2012 garantit une bonne fiabilité pour cette comparaison interannuelle. L'échantillon retenu (exception faite du taux de renouvellement en assainissement) contient 1 200 à 3 500 services qui représentent, en fonction de l'indicateur étudié, 25 à 65% des usagers français.



On observe les résultats suivants :

- le prix de l'eau potable a augmenté de 2,0% et celui de l'assainissement collectif de 1,5% (Nota : la baisse constatée du volume consommé domestique sur cette même période – 148 à 145 litres/usager/an – limite l'évolution de la facture de l'eau pour l'utilisateur, voire la diminue, dans certains cas) ;
- le renouvellement des réseaux est en amélioration, particulièrement en eau potable (+5,1%) ;
- la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux se sont sensiblement améliorées ;
- le rendement du réseau de distribution d'eau potable est relativement stable ;
- la qualité de l'eau (tant microbiologique que physicochimique) est stabilisée à un très haut niveau.

8) RECAPITULATIF DES DONNEES 2012

Certaines données (indicateurs, variables et/ou données de contexte) doivent être renseignées par tous les services. Les résultats présentés (moyennes nationales) reposent sur les observations suivantes :

- Eau Potable (AEP) : 1 500 à 4 400 observations ;
- Assainissement Collectif (AC) : 2 200 à 3 700 observations ;
- Assainissement Non Collectif (ANC) : environ 500 observations.

D'autres données ne sont produites que par des services gérés par des collectivités avec CCSPL⁷ : leur exploitation au niveau national ne repose que sur un échantillon de 120 à 650 observations (services).

BILAN DES VOLUMES (Mm ³ = millions de m ³)
Volume prélevé = 5 374 Mm³ ; Volume mis en distribution = 4 837 Mm³
Vol. consommé autorisé = 3 706 Mm³ ; Vol. non comptés et de service = 149 Mm³ ; Fuites = 982 Mm³

Consommation moyenne annuelle par usager domestique = **145 litres/jour ou 53 m³ par an**

Identifiant indicateur		Indicateurs communs	Unité	Valeur AEP (moyenne nationale)	Valeur AC (moyenne nationale)
Code AEP	Code AC				
D102.0	D204.0	Prix du service au m ³	€/m ³	2,00	1,85
P103.2	P202.2	Connaissance du réseau	unité	62	59
P107.2	P253.2*	Renouvellement des réseaux	%	0,60	0,52
P109.0	P207.0	Solidarité aux usagers	€/m ³	0,0043	0,0031
P153.2*	P256.2*	Endettement du service	années	2,6	5,7
P154.0*	P257.0*	% d'impayés	%	0,90	0,95
P155.1*	P258.1*	Taux de réclamations	nb/1000ab	4,42	2,96

Code indicateur	Indicateurs spécifiques « eau Potable »	Unité	Valeur (moyenne nationale)
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	99,4
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	99,2
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	79,7
P105.3	Volumes non comptés	m ³ /km/j	3,79
P106.3	Pertes en réseau	m ³ /km/j	3,40
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	71
P151.1*	Coupures d'eau	nb/1000ab	3,10

Code indicateur	Indicateurs spécifiques « assainissement collectif »	Unité	Valeur (moyenne nationale)
D203.0	Quantité de boues évacuées	tMS	1,96 millions
P201.1	% d'abonnés desservis par le réseau	%	95,33
P204.3	Conformité équipement épuration	%	97,04
P205.3	Performance épuration	%	89,78
P206.3	Conformité boues évacuées	%	93,54
P251.1*	Débordement d'effluents chez les usagers	nb/1000hab	0,077
P252.2*	Points noirs du réseau	nb/100 km	6,9
P255.3*	Connaissance des rejets	unité	Non représentatif

Code indicateur	Indicateurs spécifiques « assainissement non collectif »	Unité	Valeur (moyenne nationale)
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	unité	98,7
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	39,2

* : indicateurs obligatoirement renseignés par les services gérés par des collectivités avec CCSPL.

⁷ Commission Consultative des Services Publics Locaux.

NOTE METHODOLOGIQUE : PROCESSUS DE COLLECTE ET ECHANTILLON D'ANALYSE

La très grande majorité des données est produite par les exploitants des collectivités chargées des services d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif. Certaines données sont par ailleurs produites par l'Etat (ministères respectivement chargés de l'environnement et de la santé).

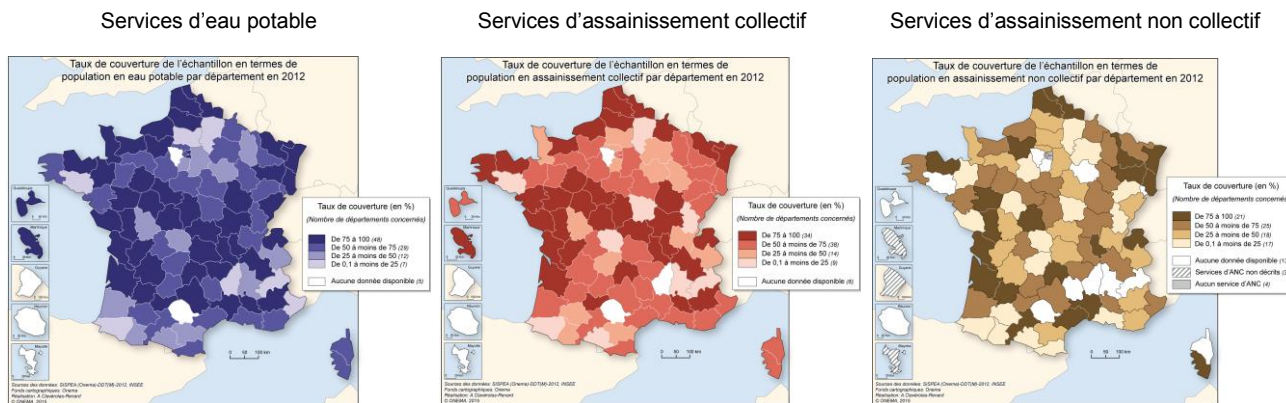
Elles sont saisies sur le site www.services.eaufrance.fr par la collectivité, l'exploitant du service ou tout tiers mandaté par la collectivité. Les directions départementales des territoires (et de la mer) - DDT(M), chargées de l'animation locale de l'observatoire, assurent la mise à jour des données du référentiel des services, l'assistance aux collectivités et le contrôle de qualité des données annuelles produites et saisies par ces dernières, en vue de leur publication.

Ce document (et le rapport complet qui l'accompagne) s'appuie sur les jeux de données ci-dessous, extraits de l'observatoire le 9 février 2015 :

- Eau potable : 37% des services du référentiel (5 129 services ont renseigné des données sur les 13 806 services présents dans le référentiel) représentant 73% de la population desservie ;
- Assainissement collectif : 34 % des services du référentiel (5 860 services ont renseigné des données sur les 17 212 services présents dans le référentiel) représentant 58 % de la population desservie ;
- Assainissement non collectif : 22% des services du référentiel (893 services ont renseigné des données sur les 4 142 services présents dans le référentiel) représentant 48 % de la population desservie.

Seuls les jeux de données de statut « vérifié » et « confirmé/publié » ont été retenus pour l'élaboration du rapport national 2012 et de sa synthèse. Les indicateurs vérifiés « avec anomalie » par les DDT(M) ont été écartés des calculs. Enfin, les données jugées disproportionnées ou erronées ont également été écartées.

Taux de couverture en termes de population couverte, par département, en 2012



Nota : 3 des 5 DOM (Guyane, Réunion, Mayotte) ne sont pas représentés sur ces cartes car leurs jeux de données n'ont pu être extraits le 9 février : ils n'ont pas participé aux calculs nationaux mais ils sont néanmoins représentés en format cartographique, dans le rapport complet, pour certains indicateurs calculés, sur la base de jeux de données mis à disposition ultérieurement.

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez les données sur les services publics d'eau et d'assainissement, ainsi que le rapport complet et ses annexes sur www.services.eaufrance.fr

Les jeux de données publiés par les services sous l'observatoire sont téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.services.eaufrance.fr/base/telechargement>

DIRECTEUR DE PUBLICATION : ELISABETH DUPONT-KERLAN, DIRECTRICE GENERALE DE L'ONEMA

COORDINATION : ERIC BREJOUX (ONEMA), JANIK MICHON (ONEMA), JEANNE DEQUESNE (ONEMA)

REDACTION : ERIC BREJOUX (ONEMA)